



École Saint-Louis-de-Gonzague
2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe
2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Rencontre du conseil d'établissement
École Saint-Louis-de-Gonzague
12 juin 2023, 18 h 30
Pavillon Rachel

Présences :

- Clothilde Brochot, membre parent
- Marie-Élaine Benoit, membre parent et vice-présidente
- Monique Fournier, membre parent et présidente
- Sylvie Guénette, représentante enseignante
- France Verbeke, directrice

Absences :

- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- Claire Bourély, membre parent substitut
- Léonard Frachet, membre parent
- Adrian Profitos, membre parent

1 Ouverture de la séance (5 minutes)

1.1 Désignation d'un.e secrétaire
Marie-Élaine Benoit est désignée secrétaire.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum
Le quorum est respecté.

1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps
Clothilde Brochot est désignée gardienne du temps.

2 Période réservée au public (10 minutes) s.o.

3 Mot de la présidente (2 minutes)

La présidente remercie les membres pour leur collaboration tout au long de l'année et souligne les dossiers importants réglés pendant l'année, notamment celui de l'embellissement de la cour d'école, qui perdurait depuis plus de cinq ans, le changement de nom de l'école pour Jean-Paul-Riopelle et l'élaboration du projet éducatif.

4 Mot de la direction (2 minutes)

La directrice remercie les membres pour leur soutien.

5 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

Sylvie Guénette propose l'adoption de l'ordre du jour, Marie-Élaine Benoit appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6 Adoption et suivi du procès-verbal du 24 mai 2023 (10 minutes)

Suivi du point 6.3 sur la consultation obligatoire des élèves sur leur parcours. Les résultats démontrent qu'ils ont apprécié leur parcours scolaire, particulièrement les activités parascolaires et les sorties, les interactions avec les enseignant.e.s. Compte tenu des limites méthodologiques de la consultation, il est difficile d'en tirer des conclusions pouvant être utiles.

Suivi du point 6.10 Sécurité routière, une lettre sera envoyée en juin à la conseillère de la Ville demandant des mesures pour sécuriser les abords de l'école.

Clothilde Brochot propose l'adoption du procès-verbal du 24 mai 2023. Sylvie Guénette appuie. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

7 Modalités de fonctionnement du CÉ (5 minutes)

7.1 Rapport annuel du CÉ – adoption

Marie-Élaine Benoit propose l'adoption du rapport annuel du CÉ avec l'ajout des décisions prises le 12 juin 2023 et des montants finaux des dépenses de l'OPP approuvés par les membres. Clothilde Brochot appuie. Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

8 Dossiers école et informations stratégiques (60 minutes)

8.1 Embellissement de la cour – approbation

Monique Fournier propose d'approuver le don que fait la conceptrice Mélanie Crespin à l'école de l'œuvre « *Dans ma cour... ç'a du chien* », qui sera installé dans la cour du pavillon Terrasse Mercure. Sylvie Guénette appuie. Le don est approuvé à l'unanimité.

La présidente informe les membres qu'un nouveau montant de 20 000\$ est apparu au budget d'embellissement de la cour. Le marquage des cours ainsi que l'ajout d'un ou de deux paniers de basketball (dont le prix par panier est estimé à 10 000\$) pourraient être envisagés lorsque l'on connaîtra le montant exact restant à la suite de l'achat des bancs de la classe extérieure.

Le mobilier de la classe extérieure du pavillon Rachel arrivera en septembre 2023. Une demande a été faite pour que soient plantés des arbres au cours de l'été. La plantation d'arbres est gratuite.

8.2 Budget Pro-Forma annuel – adoption

Monique Fournier propose l'adoption du budget Pro-Forma annuel. Marie-Élaine Benoit appuie. Le budget est adopté à l'unanimité.

8.3 Attestation des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées et confirmation de l'utilisation de ces sommes – adoption

Monique Fournier propose l'adoption de la résolution no. 2022-2023_007_001 Reddition de compte des mesures protégées. Clothilde Brochot appuie. Adoptée à l'unanimité.

8.4 Mesure 15023 – Reddition de compte – consultation

Les membres ont été informés sur l'utilisation des montants dédiés à la mesure « À l'école, on bouge! ».

8.5 Projet éducatif – adoption à l'unanimité.

Monique Fournier propose l'adoption de la résolution no. 2022-2023_007_002 sur le projet éducatif 2023-2027 avec les modifications apportées en ligne. Clothilde Brochot appuie. Adoptée à l'unanimité.

8.6 Évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 no. 2022-2023_007_003 – adoption

Marie-Élaine Benoit propose l'adoption de la résolution no. 2022-2023_007_003 intitulée Évaluation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023. Clothilde Brochot appuie. Adoptée à l'unanimité.

8.7 Actualisation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2023-2024
Résolution no. 2022-2023_007_004 – adoption

Monique Fournier propose l'adoption de la résolution no. 2022-2023_007_004 intitulée Actualisation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2023-2024. Sylvie Guénette appuie. Adoptée à l'unanimité.

8.8 *Résolution no. 2022-2023_007_005 pour le transfert du fonds 4 au fonds 9 pour les dépenses en lien avec la fête des finissants et finissantes, la fête de fin d'année de l'école et la production du livre collectif – adoption en ligne à préautoriser*

Le CÉ préautorise la dépense de location de 200 \$ si cette dépense combine les deux demandes reçues de Romain Berti pour l'OPP et de Marie-Eve Gagnon pour la fête des finissants et finissantes.

La résolution no. 2022-2023_007_005 préautorisée avec le montant final des dépenses en lien avec les deux fêtes a été adoptée en ligne par les membres le 25 juin 2023 (voir annexe).

8.9 Nouvelle tarification du service de garde – adoption

La nouvelle tarification qui passera de 8,95 \$ à 9,20 \$ est adoptée à l'unanimité.

8.10 Horaire de l'assemblée générale des parents 2023-2024 – approbation

Comme la rencontre des parents avec les enseignants et enseignantes est prévue le 7 septembre à 19 h, Monique Fournier propose que l'AGA ait lieu le 7 septembre 2023, à 17 h 30 pour s'assurer d'une plus grande participation des parents. Clothilde Brochot appuie. Approuvée à l'unanimité.

8.11 Conditions et modalités d'intégration des contenus prescrits par le ministre – approbation

Monique Fournier propose d'approuver la répartition du temps alloué aux contenus obligatoires imposés par le ministre, notamment l'éducation à la sexualité. Clothilde Brochot appuie. Approuvée à l'unanimité.

8.12 Programmes des services complémentaires et particuliers – approbation

Madame Verbeke présente au CÉ les services complémentaires prévus pour 2023-2024 en termes d'effectifs, soit : orthopédagogie (4 jours/semaine); orthophonie (5 jours/semaine); 1 TES à temps plein par pavillon; une psychoéducatrice (2 jours/semaine). S'y ajoutent du tutorat et de la récupération, ainsi que l'utilisation de la plateforme MOOZOOM.

Monique Fournier propose d'approuver les programmes des services complémentaires et particuliers. Marie-Élaine Benoit appuie. Appuyée à l'unanimité.

8.13 Le Plan local des mesures d'urgence – information

Le Plan local des mesures d'urgence est mis à jour au moins deux fois par année.

9 Activités et sorties éducatives s.o

10 Le point des enseignants s.o

11 Dossier SDG (10 minutes)

11.1 Règles de fonctionnement du service de garde – approbation

Monique Fournier propose d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde. Clothilde Brochot appuie. Approuvées à l'unanimité.

11.2 Activités des journées pédagogiques – consultation

Les membres ont été consultés sur les activités des journées pédagogiques.

12 Rapport du délégué au comité de parents (10 minutes) s.o.

13 Le point de l'OPP (5 minutes)

13.1 Fête de fin d'année du 14 juin – approbation

Monique Fournier propose que le CÉ préautorise une dépense de location de 200 \$ sous réserve que cette dépense combine les deux demandes reçues de Romain Berti de l'OPP et de Marie-Ève Gagnon de la fête des finissants et finissantes, et le reste des dépenses prévues d'environ 675 \$. La résolution avec le montant final sera transmise aux membres pour adoption. Approuvée à l'unanimité.

13.2 Vente de paniers bio à l'automne 2023 et autres activités à venir – approbation

Depuis quelques années, l'OPP organise une vente de paniers bio dans le cadre du programme Écoles enracinées. Le coût du panier serait autour de 32\$, dont 5,77\$ par panier vendu seront remis à l'OPP pour financer ses activités.

Monique Fournier propose d'approuver l'activité de vente de paniers bio à l'automne 2023. Marie-Élaine Benoit appuie. Approuvée à l'unanimité.

13.3 Bilan des activités – information

Le bilan des activités avec les montants se retrouve dans le rapport annuel. Un effort supplémentaire sera mis pour assurer une bonne communication entre l'OPP, le CÉ, la direction et l'équipe-école au moment de planifier et d'organiser des activités.

14 Courrier (2 minutes)

14.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

15 Membre de la communauté s.o.

16 Varia

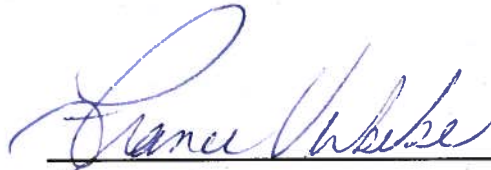
Les bancs et les structures de bois du pavillon Rachel sont en mauvais état. Des clous rouillés sortent par endroit. Le CÉ suggère de faire appel aux étudiants du cours d'ébénisterie de l'école secondaire Jeanne Mance pour les réparer.

17 Levée de la séance

La séance est levée à 22 h.



Clothilde Brochot
Présidente du CÉ



France Verbeke
Directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)

ANNEXE

RÉSOLUTION 2022-2023_007_005 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE, POUR LE TRANSFERT DU FONDS 4 AU FONDS 9, DE LA SOMME DE 16 093,32 \$ SUITE AUX EXPLICATIONS SUIVANTES DE LA DIRECTION :

Le conseil d'établissement de l'École Saint-Louis-de-Gonzague autorise le transfert du fonds 4 au fonds 9 d'un maximum de 16 093,32 \$ en lien avec les projets énoncés ci-dessous :

- Dépenses de 6 449,40 \$ en lien avec le lectur-O-thon (livres)
- Dépenses de 2 480,98 \$ en lien avec le marché de Noël
- Dépense de 476,36 \$ en lien avec un don de l'Éducation au service de la terre (groupe 51-52)
- Dépenses de 616,24\$ pour la fête des finissants

- Dépenses de l'OPP
 - . 3524,32 \$ pour la fête des sapins
 - . 103,48 \$ pour la soirée cinéma
 - . 782,66 \$ pour le pique-nique
 - . 1079.67 \$ pour la vente de garage
 - . 583,21\$ pour la production des livres collectifs